

Le Sabot de Vénus

N°38 - juillet 2013

La revue du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne

Sommaire

4 - Site Natura 2000 « Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon » : place à l'action !

Pour préserver le patrimoine naturel remarquable de ce site, plusieurs actions sont mises en place : partenariat avec les mondes forestier et agricole, communication auprès des habitants et sensibilisation, etc.

6 - Des plantes sous haute surveillance sur la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère - Ratenelle

Le patrimoine naturel remarquable de la réserve naturelle est menacé sur le long terme par l'arrivée d'espèces végétales indésirables. Zoom sur les plus problématiques et les moyens de lutte mis en place.

8 - La société Granulats Bourgogne Auvergne s'engage en faveur de la biodiversité !

La société Granulats Bourgogne Auvergne met en place une politique de prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation de ses gravières.

9 - La Bourgogne face aux envahisseurs

Plusieurs plantes exotiques envahissantes sont présentes en France et la Bourgogne n'échappe pas à la règle. Quelles sont donc ces surnoisées espèces ?

13 - Une opération SOS Amphibiens en Saône - et - Loire

Pour éviter tous les ans une nouvelle hécatombe d'amphibiens, la Société d'Histoire Naturelle du Creusot a engagé une opération SOS Amphibiens sur le secteur de l'étang de la Noue.

14 - Les zones humides bourguignonnes passées au peigne fin

Dans le cadre de son Plan Régional d'Actions Zones humides, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne effectue des inventaires complémentaires sur certains bassins versants.

16 - Des plantes indésirables débarquent !

Retrouvez dans cette nouvelle leçon de choses l'essentiel de ce qu'il faut connaître sur le phénomène des invasions biologiques. Découvrez aussi une espèce un peu particulière, l'Ambrosie à feuilles d'armoise.

18 - Brèves de nature

L'actualité de la nature en Bourgogne et au-delà.

Les sites du Conservatoire

148 sites 4 414 hectares



Les dépliants-guides des sentiers sont disponibles au Conservatoire et sur notre site internet.

L'actualité du Conservatoire est aussi sur notre site internet : www.cen-bourgogne.fr

 Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

De gauche à droite : Olivier BERTRAND, Maire d'Arcy-sur-Cure, Claire ANDRIEUX, Animatrice NATURA 2000, Jérôme CHAPPA, Sous-Préfet d'Avallon, Raymond LE DEUN, Préfet de l'Yonne, Pascal MAILHOS, Préfet de Région, Daniel SIRUGUE, Président du Conservatoire, Maxime JOUVE, Chargé de missions scientifiques, Nathalie KOVALCZYK, Maire de Voutenay-sur-Cure



Éditorial

2013, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne à l'honneur !

L'année 2013 est déjà bien entamée mais l'actualité de notre association, au fil des saisons, promet d'être riche, diversifiée et essentielle pour préserver la nature bourguignonne. Pour mener à bien ses projets sur le long terme, le Conservatoire continue de privilégier ses relations de partenariat avec les institutionnels et privés, collectivités, associations, adhérents, bénévoles. En témoignent les **nombreuses conventions de partenariat** en cours de construction, notamment avec les associations membres de droit du deuxième collège du Conseil d'administration, avec Granulats Bourgogne Auvergne, avec la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, etc.

Sachez aussi que deux grands événements se profilent à l'horizon et graveront cette fin d'année 2013 dans l'histoire du Conservatoire.

Dans les derniers numéros du Sabot de Vénus, nous vous avons informés de la démarche de **demande d'agrément** dans laquelle le Conservatoire s'est lancé depuis 2012. Cette année devrait voir l'aboutissement de ce travail qui fixera ainsi les lignes directrices de l'action de l'association pour les cinq années à venir. La signature de l'agrément serait d'autant plus symbolique qu'elle pourrait avoir lieu lors du **séminaire des Conservatoires d'espaces naturels**. Ce dernier, organisé par le Conservatoire en partenariat avec la Fédération des Conservatoires, se tiendra du **6 au 10 novembre à Beaune**. Plusieurs centaines de chargés de mission, techniciens, élus, venus de toute la France, se rassembleront pour réfléchir aux Conservatoires de demain. Nous vous reparlerons bien sûr de ce séminaire, événement phare de cette année.

Cet hiver a été particulièrement long et pluvieux. Consolons-nous en nous disant que ceci a favorisé les **zones humides** qui se porteront certainement très bien cette année ! D'ailleurs, nous avons choisi de les mettre en avant à travers ce numéro. Nous vous proposons par exemple de découvrir la politique de prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation d'une gravière par Granulats Bourgogne Auvergne, le travail réalisé par le Conservatoire pour inventorier ces milieux et diagnostiquer leur état de santé, étape préalable à la mise en place d'actions de préservation sur certains bassins.

Ce 38^e numéro est également consacré aux **végétaux exotiques envahissants**. Derrière leurs airs inoffensifs, ces belles plantes peuvent devenir des « pestes végétales » et causer des nuisances écologiques, économiques voire de santé publique. Vous découvrirez quelques-unes de ces espèces les plus problématiques présentes dans notre région. Nous vous emmènerons sur la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle, confrontée à certains de ces surnois envahisseurs. Notre « leçon de choses » vous dira tout sur le phénomène d'invasions biologiques et sur une redoutable ennemie, l'Ambrosie à feuilles d'armoïse.

Et bien sûr, retrouvez les nouvelles toutes fraîches de l'**actualité « nature »** en France et dans notre région.

Non, ne cherchez pas, vous n'avez pas perdu le Cœur de Sabot ! Dorénavant, cette lettre des adhérents n'accompagnera le Sabot de Vénus qu'une fois par an. Vous aurez le plaisir de le retrouver dans la parution de janvier pour tout connaître du bilan des actions réalisées par le Conservatoire l'année précédente.

N'oubliez pas que cette année encore nous aurons le plaisir de nous retrouver à l'occasion des visites et animations proposées par le Conservatoire tout le long de l'année. Dans cette attente, nous vous souhaitons de passer un agréable été rempli de balades dans cette belle nature que nous offre la Bourgogne et de découvertes naturalistes !

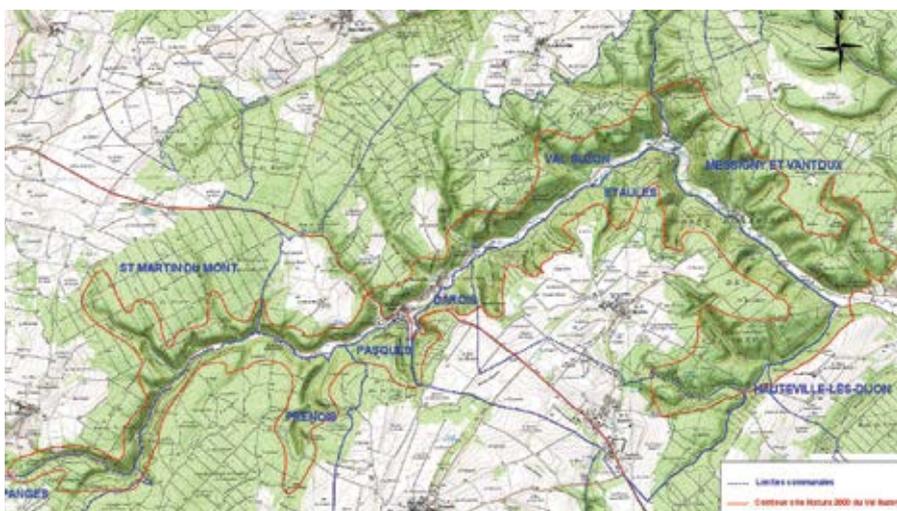
Bonne lecture.

• **Daniel SIRUGUE**

Président
du Conservatoire d'espaces
naturels de Bourgogne

Site Natura 2000 « Milieux forestiers, prairies et pelouses de la Vallée du Suzon » : place à l'action !

Avec près de 2 790 ha, le site Natura 2000 du Val Suzon constitue un écrin de verdure aux portes de Dijon. Il se caractérise par une vaste côte calcaire boisée, entrecoupée de pelouses et surplombant un ensemble de prairies et de cultures implanté de part et d'autre du ruisseau du Suzon.



Localisation et cartographie du site Natura 2000

La **Communauté de communes du Pays de Saint-Seine** s'est engagée, depuis de nombreuses années, dans l'animation et la gestion de sites Natura 2000 présents sur son territoire. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est portée candidate pour assurer la mise en œuvre du Document d'Objectifs du Val Suzon, validé en 2011.

Le Val Suzon constitue **l'une des vallées les plus remarquables sur le versant rhodanien de la Bourgogne calcaire**. Les conditions topographiques variées ont façonné les paysages du Val Suzon, en offrant des conditions climatiques contrastées. De ce fait, une opposition nette est constatée entre les combes froides orientées nord et les plateaux et corniches exposés au sud.

Un site à fort intérêt patrimonial

L'importante **diversité d'habitats naturels** présents dans la Vallée du Suzon fait l'originalité de ce site Natura 2000. Bien qu'essentiellement forestier, le Val Suzon recèle de nombreux milieux ouverts tels que **les pelouses calcaires, les falaises, les éboulis, les corniches ainsi que les prairies de bord de Suzon et les petites zones humides** (marais tufeux, mégaphorbiaie, etc.).

Les **éboulis calcaires** sont des milieux naturels peu représentés à l'échelle de la Bourgogne. La végétation qui s'y installe est très spécialisée et adaptée à des conditions climatiques et pédologiques extrêmes : le **Laser de France** ainsi que le précieux **Gaillet de Fleurot** en sont des espèces caractéristiques.

Les **pelouses**, quant à elles, présentent des faciès variés en fonction notamment de la ressource en eau. Qu'elles soient plus humides ou plus sèches, elles sont des habitats de choix pour un certain nombre de papillons (**Damier de la Succise**) et de reptiles (**Lézard à deux bandes**).

Enfin, les **falaises et corniches** abritent la très rare **Lunetière lisse** et l'**Anthyllide des montagnes**, en limite d'aire de répartition.

16 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés par l'Office National des Forêts (ONF) et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB) lors de l'élaboration du Document d'objectifs. Ils abritent **11 espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »** dont six espèces de chauves-souris. Le Val Suzon présente donc une importante richesse naturelle mais aussi historique comme en témoignent les multiples vestiges archéologiques (éperons barrés, châtelets d'Etaules, etc.).

Les marais tufeux, des milieux riches en espèces remarquables

Ces milieux humides rares en Bourgogne se caractérisent par la présence de tuf se formant par dépôt de calcaire sur la végétation, au niveau d'émergences de certaines sources ou de cours d'eau à petites cascades. Des espèces floristiques particulières sont présentes comme la **Parnassie des marais** et une belle orchidée, l'**Epipactis des marais**. Ces milieux ne présentent pas les mêmes priorités d'action et seul celui de Jouvence devrait faire l'objet d'une restauration en 2013 afin de rétablir sa dynamique hydrique naturelle.



C. Michaud - CCPSS

Des réalisations multiples et partenariales

L'année 2013 est marquée par la mise en œuvre de projets favorisant la **préservation de deux types de milieux très représentatifs du secteur : les habitats forestiers et les milieux agropastoraux.**

Ce site Natura 2000, en animation depuis 2012, est en grande partie inclus dans le périmètre de la **première Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Bourgogne.** Un partenariat étroit s'est tissé avec l'ONF, gestionnaire de la RNR, afin de proposer une cohérence des actions et des objectifs sur l'ensemble du territoire du Val Suzon. Afin de créer, à terme, un **réseau d'îlots forestiers de sénescence à l'échelle du vallon,** l'ONF a cartographié en 2012 les peuplements les plus âgés présentant un potentiel écologique intéressant pour la biodiversité forestière

inféodée aux vieux arbres à cavités. Suite à ce travail, plusieurs projets d'îlots de sénescence ont été proposés aux communes et un **contrat Natura 2000** a été signé récemment par un propriétaire privé, en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Une autre priorité consiste à **préserver et améliorer les habitats agropastoraux** tels que les prairies de fauche (habitats de la Directive) et les prairies pâturées (en tant qu'habitats pour les chiroptères et les lépidoptères entre autres). Un projet agro-environnemental, mené en association avec les agriculteurs locaux et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a débouché sur la proposition de **Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt).** Il s'agit de tendre vers de meilleures pratiques agropastorales en favorisant une baisse de fertilisation et un retard de fauche ou de pâturage. Plusieurs agriculteurs ont répondu favorablement à cette démarche en contractualisant ces MAEt lors de la déclaration PAC 2013 (soit environ 20% des surfaces agricoles en herbe du vallon). D'autres agriculteurs devraient intégrer la démarche en 2014.

La communication, un enjeu primordial

La politique Natura 2000 vise à concilier intérêts écologiques et socio-économiques. Cette approche nécessite donc un travail important de communication, de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des scolaires, des professionnels et des scientifiques, afin de susciter une bonne appropriation collective. Pour cela, la Communauté de communes a opté pour des outils variés et adaptés au public visé à savoir un **site internet** et des **plaquettes de communication** mises à disposition des habitants dans



Animation nature

C. Michaud - CCPSS

les mairies concernées. Des **sorties nature** sont prévues avec le centre de loisirs de la Communauté de communes et l'association locale « Tussilliq », afin de sensibiliser les enfants au patrimoine naturel du territoire.

Ces nombreux projets n'auraient pu voir le jour sans une mobilisation des propriétaires publics et privés et des partenaires du territoire. Espérons que bien d'autres puissent se concrétiser dans les prochaines années.

• Céline MICHAUD

Animatrice Natura 2000

www.cc-paysdesaintseine.fr

<http://montagne-bourguignonne.n2000.fr/>



Parnassie des marais

C. Michaud - CCPSS

Campylopus introflexus forme un tapis très dense sur les dunes de la réserve naturelle

Des plantes sous haute surveillance sur la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle

Des plantes exotiques envahissantes se sont installées sur la réserve naturelle et menacent la biodiversité locale. Des actions de lutte ont été mises en place afin d'éradiquer les espèces les plus problématiques ou à défaut de limiter leur expansion sur les zones à fort enjeu. Zoom sur quelques espèces « ennemies numéro 1 » de la réserve naturelle.

Petite mousse deviendra grande

Derrière le nom de *Campylopus introflexus*, se cache une mousse originaire de l'hémisphère sud. Sur la réserve naturelle, elle a élu domicile sur les dunes de sable et plus particulièrement sur des zones où le Conservatoire a effectué des interventions de restauration de pelouses à Corynéphore. *Campylopus introflexus* forme aujourd'hui des tapis denses, entrant ainsi en concurrence avec les mousses et lichens locaux. Afin de limiter son expansion, un **décapage du sol au râteau a été expérimenté** lors d'un

chantier nature en 2012 grâce à une dizaine de courageux bénévoles. Affaire à suivre en 2013 avec les premiers résultats et pour une nouvelle intervention de ratissage !

Une forêt de Chêne rouge

Cet arbre nord-américain, introduit au 18^e siècle pour reboiser certaines forêts européennes, s'est développé au sein des forêts sèches de la réserve naturelle. L'histoire ne dit pas si sa présence sur le site est due à d'anciennes plantations mais, colonisant très rapidement les zones ouvertes par semis, *Quercus rubra* prend petit à petit la place du Chêne sessile, espèce indigène, dans le processus de régénération forestière. Aussi, la



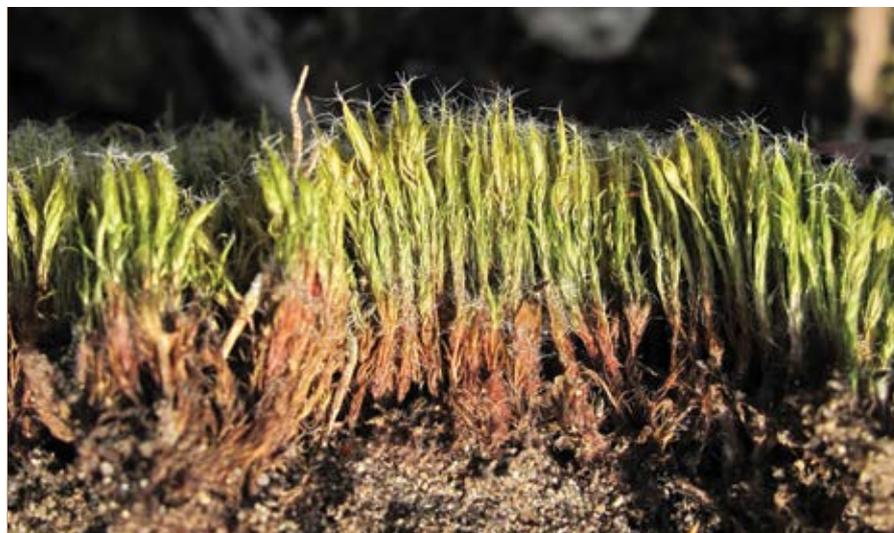
Abattage de Chêne rouge

S. Petit - CENB

lutte est lancée ! Armés de tronçonneuses, les techniciens du Conservatoire ont entrepris d'**abattre** en 2012 **tous les vieux sujets** pour éviter qu'ils essaient encore. Ne reste plus désormais qu'à **éliminer les jeunes pousses** durant quelques années au sein de ces nouvelles clairières, et ainsi permettre le retour des arbres autochtones. Mais les chênes rouges présentent tout de même un avantage : ce sont eux qui alimentent désormais le poêle à bois de la maison de la réserve naturelle pour vous accueillir au chaud !

Un redoutable colonisateur : le Robinier faux-acacia

Ce ligneux originaire d'Amérique du Nord est apprécié de beaucoup pour ses diverses utilisations (piquets de clôture, bois de chauffage, apiculture, etc.). Il n'en reste pas moins problématique pour un gestionnaire de milieux naturels. Sur la réserve naturelle, *Robinia pseudoacacia* colonise aussi bien les



Campylopus introflexus



Robiniers en bordure des dunes

Les espèces exotiques envahissantes préoccupent les gestionnaires de milieux naturels depuis plusieurs années. Les stratégies et actions de lutte mises en place sont une dépense importante d'énergie et de moyens pour un résultat souvent partiel et momentané. Il faut cependant continuer à ralentir leur propagation et à assurer une veille écologique pour guetter l'apparition de nouvelles espèces, présentes non loin de la réserve naturelle...

• **Stéphane PETIT**

Garde technicien à la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère - Ratenele
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

• **Grégory AUBERT**

Coordinateur cellule technique
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

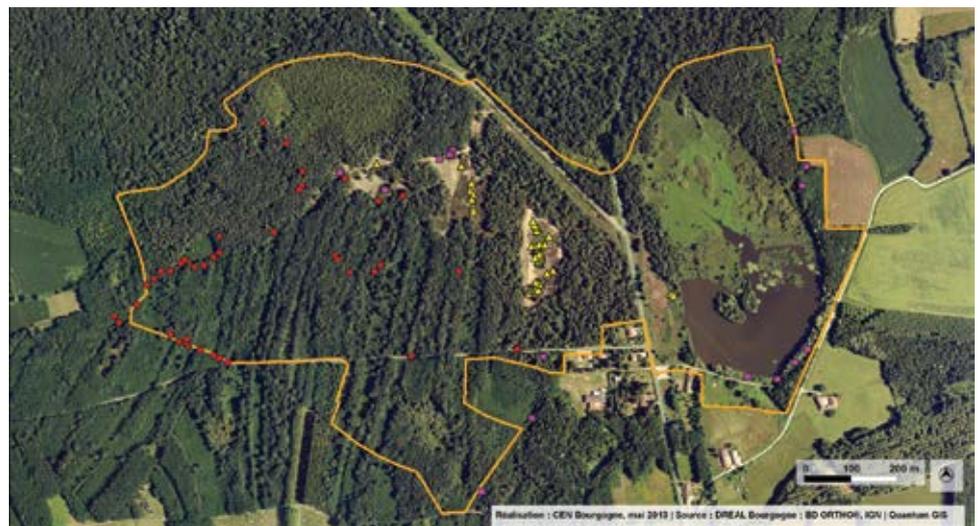
Liste des principales espèces exotiques envahissantes sur la réserve naturelle

- espèces les plus problématiques pour lesquelles les actions de lutte sont prioritaires
- espèces à surveiller

Nom	Origine
Ambrosie à feuilles d'armoise	Amérique du Nord
Aster lancéolé	Amérique du Nord
Buddleja ou Arbre à Papillons	Himalaya
Heath Star Moss (Anglais)	Hémisphère Sud
Vergerette du Canada	Amérique du Nord
Vergerette de Sumatra	Asie
Onagre bisannuelle	Amérique du sud
Chêne rouge	Amérique du Nord
Renouée du Japon	Asie
Robinier faux-acacia	Amérique du Nord
Solidage du Canada	Amérique du Nord
Solidage glabre	Amérique du Nord

coupes forestières que les dunes, menaçant ainsi les espèces et les milieux patrimoniaux du site. Pour lutter contre cet envahisseur, la gestion par coupe simple est à éviter. En effet, le robinier a la forte capacité de produire des rejets à partir des souches et des racines. Que faire alors ? Le Conservatoire a mis en place en 2006 un protocole de lutte expérimentale basé sur la **technique du « tire-sève »** et visant à épuiser les arbres. Ainsi plusieurs tiges ont été sélectionnées sur les sujets pour jouer le rôle de tire-sève, dans lequel les afflux de sève montante sont canalisés. Les autres rejets du même pied sont coupés tous les ans. Après cinq années d'application, les tendances observées semblent positives :

- les robiniers sur les zones d'expérimentation ne s'étendent pas ;
- le nombre de rejets diminue. En 2010, certains individus n'émettaient même plus de rejets ;
- plusieurs tire-sève sont morts et ne présentent pas de rejets.



Limite de la Réserve Naturelle Nationale
 Campylopus introflexus
 Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
 Chêne rouge (*Quercus rubra L.*)

Localisation sur la réserve naturelle des principales espèces végétales exotiques envahissantes faisant l'objet de protocole de lutte

La société Granulats Bourgogne Auvergne s'engage en faveur de la biodiversité !

La société Granulats Bourgogne Auvergne (GBA), filiale du groupe Lafarge, exploite des carrières en Bourgogne et en Auvergne. La société est parfaitement consciente des modifications que son activité engendre sur les milieux naturels présents avant l'ouverture ou l'extension de ses exploitations. Au gré des inventaires qu'elle a réalisés dans et autour de ses carrières, elle a constaté que son activité, en créant des milieux neufs, est souvent propice à l'installation de nouveaux écosystèmes. Ainsi, la société GBA a entrepris quelques actions en faveur du patrimoine naturel s'inscrivant dans une politique plus large de préservation de la biodiversité mise en place par Lafarge.

La gravière de Saint-Ouen, un milieu riche mais menacé

Sur ce site, compris dans le périmètre Natura 2000 « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize », trois plans d'eau ont vu le jour en lieu et place des prairies et des bosquets de bois durs. Lorsque la société GBA a repris l'exploitation dans les années 2000, les travaux d'extraction avaient donné naissance à **12 types d'habitats humides différents**. La gravière est aujourd'hui le paradis des **amphibiens** et des **odonates**. **Plus de 50 espèces d'oiseaux** fréquentent également le site, pour nicher, se nourrir ou pour se reposer. Malheureusement, des **espèces animales et végétales exotiques envahissantes** se sont développées sur les terrains remaniés de la gravière : la Corbicule asiatique, l'Ambrosie à feuilles d'armoise, encore peu présente sur le site, la Renouée du Japon et la jussie qui s'est implantée sur le plan d'eau situé le plus près de la Loire.

Une première action de gestion

Le tapis de feuilles vernissées parsemé de fleurs jaunes formé par la **jussie** empêche l'éclosion de toute vie. La famille de Castor d'Europe qui avait établi sa résidence sur les berges de l'étang a dû déménager dans le plan d'eau voisin, encore vierge de ce « poison ». Pour limiter de façon écologique la progression de la jussie, des **campagnes d'arrachage** ont été mises en place. La chance a voulu que M. VOLPATTI, amoureux de la Loire et se désolant de voir ses rives envahies par cette calamité, ait eu l'idée de monter sa micro-entreprise spécialisée en

la matière. Une formation plus tard, équipé d'un canoë, de caisses et de cordes, il a effectué son premier chantier à Saint-Ouen en 2011.

Quatre semaines ont été nécessaires pour « nettoyer » le plan d'eau. Les plants arrachés ont été stockés dans une benne étanche puis transférés sur une plate-forme de compostage. En 2012, deux semaines ont suffi pour retirer la jussie. Plutôt encourageant ! Une intervention est prévue pour 2013, même si le printemps froid et humide que nous avons eu a semblé calmer ses ardeurs.

La prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation des carrières, nouvel enjeu pour l'avenir de cette activité, est en passe de devenir un atout pour la conservation de la biodiversité, dans une certaine mesure tout au moins. Le Code de l'Environnement, les associations de défense de l'environnement et les pouvoirs publics sont là pour y veiller.

• **Valérie SANTINI**

Responsable foncier environnement
Granulats Bourgogne Auvergne

Un partenariat avec le Conservatoire

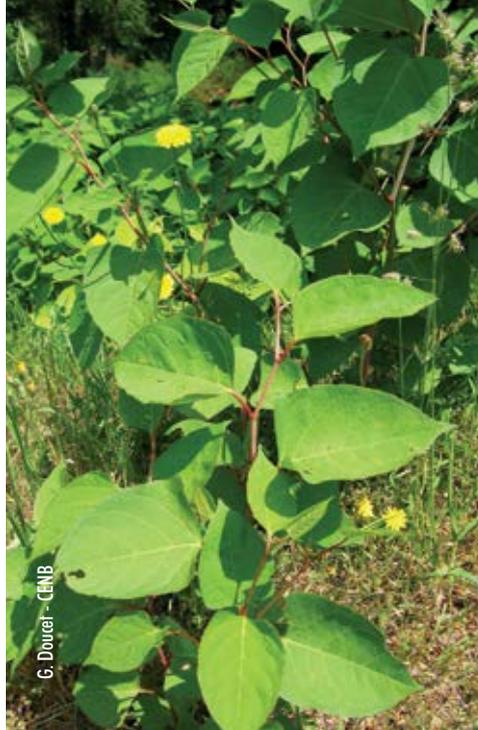
Désirant aller encore plus loin dans sa démarche en faveur de la biodiversité, la société GBA a sollicité le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne en 2012. Ainsi est né un partenariat entre les deux structures, qui prendra, durant l'été, la forme d'une convention-cadre. Celle-ci vise à coordonner et articuler les activités de chacun au profit de la conservation du patrimoine naturel sur quatre carrières bourguignonnes exploitées par GBA et implantées sur des milieux naturels sensibles à enjeux de conservation de la biodiversité. Le Conservatoire sera ainsi amené à réaliser des expertises écologiques sur ces sites, des plans de gestion, des travaux de restauration ou de gestion d'espaces naturels, voire des équipements permettant l'accueil du public à des fins de découverte de la nature, ainsi que des actions de communication et de pédagogie. Cette longue liste n'est bien sûr pas exhaustive.



F. Jeandenand - CENB

▲ Érable frêne ou Érable Negundo

Cet arbre a été introduit pour l'ornement dans les parcs et jardins. Désormais commun le long des grandes vallées de notre région, il colonise les boisements humides et contribue à l'appauvrissement des forêts alluviales.



G. Douret - CENB

▲ La Renouée du Japon

Introduite en France pour l'ornement et pour ses propriétés mellifères, cette plante s'est rapidement montrée très envahissante. Présente sur quasiment toute la Bourgogne, elle occupe les milieux anthropisés et perturbés comme les bords de route et des milieux plus naturels (bords de ruisseaux, haies, etc.). D'autres renouées asiatiques sont également recensées.



G. Douret - CENB

▲ Le Robinier faux-acacia

Largement planté pour l'ornement et cultivé pour son bois ou ses qualités mellifères, le robinier est présent et abondant partout. Pionnier, il colonise les milieux ouverts déjà perturbés (bords de routes, remblais, terrains vagues, etc.) ou plus naturels (pelouses sableuses, pelouses calcaires, coupes forestières, etc.).

La Bourgogne face aux envahisseurs

Plusieurs plantes exotiques, c'est-à-dire non locales, et envahissantes sont présentes en France et la Bourgogne n'échappe pas à la règle. Certaines se révèlent être de véritables « pestes végétales ». D'autres, souvent pionnières, se développent pour la plupart sur des milieux rudéraux et ne présentent pas encore une forte menace pour le patrimoine naturel mais restent des espèces exotiques envahissantes potentielles. Zoom sur quelques-uns de ces envahisseurs présents dans notre région.

▲ Plantes envahissantes avérées

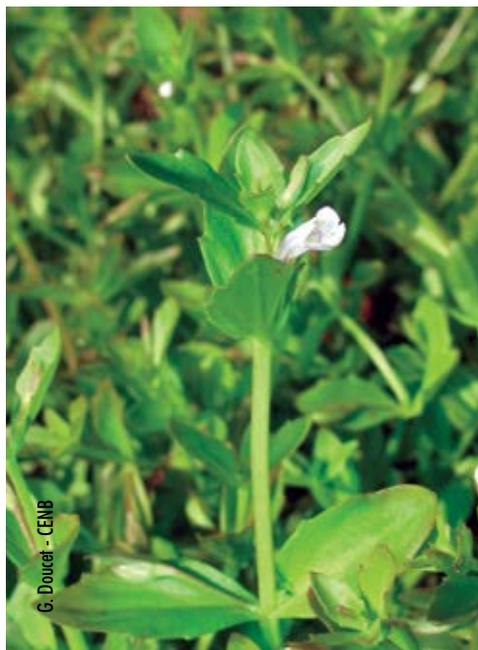
▲ Plantes envahissantes potentielles (p.12)



G. Douret - CENB

▲ L'Ambroisie à feuilles d'armoise

Cette plante originaire d'Amérique du Nord, pionnière et d'une grande plasticité écologique, s'étend sur les cultures de tournesols ou de maïs et dans toutes zones de friches anthropiques (bords de routes, gares, etc.). Très fortement allergène, elle pose un problème de santé publique par les maladies respiratoires qu'elle provoque.



G. Douret - CENB

▲ La Lindernie fausse - gratiole

Cette plante des berges d'étangs et bancs de sables découverts en été peut former des peuplements denses et concurrencer des espèces rares. Son expansion est sans doute l'une des causes majeures de régression de la Lindernie couchée, en voie de disparition en Bourgogne.



L. Boudin - MNHN - CBNBP

▲ L'Aster lancéolé

Introduite comme plante ornementale dans les jardins, cette espèce a pris la poudre d'escampette puis s'est répandue. Elle se rencontre en zones humides et en bordure de rivières, principalement en Saône-et-Loire et dans le Val de Loire. D'autres asters américains sont également présents.

La jussie

Introduite initialement pour l'ornement dans les bassins et jardins d'eau, la jussie a colonisé les milieux du Val de Loire et forme des herbiers très denses qui obstruent le lit de la rivière et les milieux annexes. La Marsilée à quatre feuilles et la Lindernie couchée sont directement menacées par cette extension. Outre les conséquences écologiques, l'économie peut être touchée car elle gêne la navigation, la pêche, etc.





Photos : F. Jeandemond - CENB

Retrouvez l'actualité de la nature en Bourgogne sur www.bourgogne-nature.fr

BOURGOGNE
NATURE

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne**



G. Doucet - CENB



F. Jeandenand - CENB



G. Doucet - CENB

▲ La Vergerette du Canada

Cette plante se rencontre un peu partout en Bourgogne, dans les cultures, les villages, les friches industrielles, les gares, les bords de route, les jardins, etc. La principale nuisance est agricole, sa présence dans les milieux cultivés pouvant être très forte comme dans les plantations de sapins de Noël dans le Morvan.

▲ L'Élodée à feuilles étroites

Cette plante aquatique, utilisée pour l'aquariophilie, s'est retrouvée dans les cours d'eau où elle a pu se développer allègrement. Elle est particulièrement présente dans le Val de Saône et le Val de Loire. Cette espèce ne pose pas encore de gêne en Bourgogne, tout comme l'Élodée du Canada.

▲ Le Solidage du Canada

Pionnier, il colonise les milieux rudéraux comme les remblais, terrains vagues, délaissés ferrés et routièrs et parfois des zones humides. Son cousin, le Solidage glabre, est lui aussi envahissant.



F. Jeandenand - CENB



G. Doucet

▲ Le Bident à fruits noirs

Largement répandu dans le Fossé bressan, les vallées de l'Allier et de la Loire notamment, il concurrence les espèces autochtones des grèves et bancs de sables de la Loire, des bords de canaux et des vases exondées des plans d'eau.

▶ La Balsamine de l'Himalaya

Bien présente sur la vallée de la Loire, la vallée de l'Yonne et le Val de Saône, elle menace les milieux alluviaux et prairiaux où elle peut former des massifs monospécifiques, concurrençant les autres plantes dont la Balsamine des bois, espèce indigène et protégée.



F. Jeandenand - CENB

Ressource bibliographique :

BARDET O., FÉDOROFF É., CAUSSE G. & MORET J. 2008. - Atlas de la flore sauvage de Bourgogne. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 752 p.



Amplexus de Crapaud commun



L'équipe de bénévoles de la SHNC prêts pour le sauvetage

P. Notteghem

SOS Amphibiens

Signalez les traversées d'Amphibiens et autres points noirs pour la Faune sur le site bourgogne-nature.fr

D'importants écrasements d'amphibiens ont été observés, en 2011 notamment, sur la route communale séparant la forêt de la Planoise et l'étang de la Noue (71). Ce réservoir fait l'objet d'un plan de gestion intégrée, rédigé par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, visant la préservation conjointe de la ressource en eau et de la biodiversité.

Lors de leur migration pour aller se reproduire, les amphibiens doivent traverser la route, bien fréquentée par des automobiles en fin de journée. **Ainsi plus de 400 cadavres de Crapaud commun et de Grenouille rousse ont été comptabilisés certains matins.** Quelques naturalistes de la Société d'Histoire Naturelle du Creusot ont donc cherché la meilleure réponse à apporter pour limiter cette hécatombe préoccupante.

2012 : une première campagne pour évaluer le phénomène

Compte tenu des caractéristiques de la zone de déplacement, longue de près d'un kilomètre, il était peu envisageable d'installer des barrières-pièges temporaires, d'autant qu'il importait préalablement de mieux connaître le phénomène. C'est ainsi qu'avec les autorisations administratives requises et un soutien financier de la Communauté urbaine Creusot Montceau, notamment affecté à l'acquisition d'équipements de sécurité, a été engagé **un premier programme d'étude et de « sauvetage » par ramassage manuel.** Cette action a impliqué une cinquantaine de bénévoles, mobilisés en fonction des conditions météorologiques, grâce à une lettre électronique. Lors de 37 soirées réparties sur une période de 7 semaines, **ils ont fait traverser 3353 amphibiens de 8 espèces.** Cette opération a notamment révélé l'importante migration du **Triton palmé** et la présence du **Triton ponctué** en petit nombre, une espèce non attendue dans ce secteur.

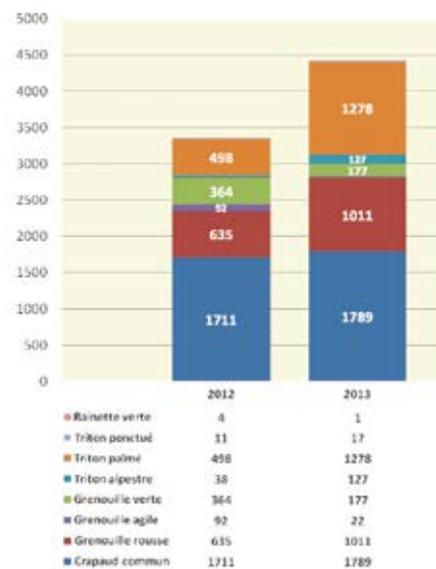
Juillet 2013

2013 : une seconde campagne pour compléter les connaissances

Cette année a vu le renouvellement de l'opération, mais, cette fois, après une formation des bénévoles destinée à leur permettre d'être autonomes pour la détermination des espèces les plus abondantes, ainsi que de leur sexe. La mobilisation des bénévoles a été encore plus importante lors de cette seconde campagne et **davantage d'amphibiens ont été comptabilisés (4444... cela ne s'invente pas!). La grande dépendance de la migration vis-à-vis des conditions météorologiques**, bien différentes de celles de l'année précédente, **a été confirmée** (température supérieure à 5°C et humidité suffisante). La collecte des données, réalisée avec davantage de précisions concernant la localisation des déplacements et les conditions météorologiques, permettra en outre une exploitation scientifique plus poussée.

2014 : vers la mise en œuvre d'un dispositif durable

Il n'est bien sûr pas envisageable de prolonger d'année en année une telle opération, mobilisant autant d'énergie. La seconde campagne a permis de confirmer l'intérêt d'une solution alternative : la **fermeture temporaire de la route communale**, non sur toute la durée de la migration, mais seulement pendant la dizaine de soirées les plus favorables aux déplacements, celles-ci pouvant être déterminées avec une bonne probabilité sur la



Nombre d'observations sur toute la zone
Comparaison 2012 - 2013

base des prévisions météorologiques. D'ores et déjà des contacts ont été pris avec les deux municipalités concernées et favorables à cette fermeture programmée et l'établissement d'une déviation, d'ailleurs peu pénalisante pour les automobilistes. Certains points sont encore à régler, notamment concernant la mission de fermeture et de réouverture de la route sur la base des prescriptions fournies par le groupe de coordination.

Espérons que le dispositif sera opérationnel au printemps prochain, ce qui libérera les bénévoles pour des études ou des interventions sur d'autres sites.

• **Michel BOUTILLON, André COUDER, René DELAHAYE, Daniel MAGNIN, Patrice NOTTEGHEM et Nicole VERNOCHET**
Société d'Histoire Naturelle du Creusot

SHNC

Les zones humides bourguignonnes passées au peigne fin

Dans le cadre du développement d'outils de planification et de gestion de l'eau, plusieurs actions sont mises en place pour connaître, préserver et/ou restaurer les zones humides et les milieux aquatiques. Ces démarches ont été engagées depuis 2008 par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, à travers son Plan Régional d'Actions Zones Humides, sur quelques sites ou à l'échelle de bassins versants. Plusieurs inventaires complémentaires de zones humides fonctionnelles de la région sont ainsi menés selon une méthode affinée au fil des ans en cohérence avec la législation relative à la délimitation des zones humides.

Une méthode d'inventaire bien précise

Ciblés exclusivement sur les zones humides fonctionnelles du point de vue écologique et pédologique, ces inventaires non exhaustifs s'organisent en plusieurs étapes. Tout d'abord, **les zones humides potentielles sont prélocalisées** par analyse des données cartographiques et bibliographiques existantes **et délimitées** lors d'un important travail d'étude de photographies aériennes. Puis une **phase de caractérisation** de chaque zone humide est réalisée, permettant de **recenser les enjeux hydrologiques et écologiques ainsi que les menaces** pesant sur ces zones. Cette étape permet de définir les zones humides effectives. Les données recueillies sont ensuite analysées : **chaque zone humide inventoriée se voit attribuer une note** en fonction de ses intérêts écologiques, hydrauliques et socio-économiques et des menaces pesant sur elle et son environnement proche. Cette classification des zones humides permet de **prioriser les interventions** de restauration et d'entretien sur chaque zone humide à l'échelle du bassin versant.

Les zones humides des bassins de la Tille, de la Bèze-Albane et de la Vingeanne

L'amont de la Tille, caractérisé par la présence d'une roche mère carbonatée et d'un climat froid et humide, permet l'expression d'une multitude de **marais tufeux** et de **prairies para-tourbeuses de fauche ou de pâture** riches d'une extraordinaire biodiversité : **Orchis incarnat, Swertie vivace, Choin ferrugineux**. À l'aval du bassin versant, localisé sur les terrains sédimentaires du Val de Saône et touché par l'intensification de l'agriculture céréalière, **peu de zones humides fonctionnelles en bon état subsistent**. Malgré cela, il resterait encore **près de 2 500 ha de zones humides potentielles** sur le bassin ainsi qu'**une centaine de mares**.

D'après nos estimations, le **bassin versant de la Bèze-Albane**, siège d'activités agricoles et sylvicoles plus ou moins intenses, **abriterait près de 1 055 ha de zones humides potentielles** majoritairement forestières et prairiales. Une part considérable de marais a été boisée en peupliers ou en frênes. Peu de **prairies de fauche ou de pâture extensives** subsistent. La diversité des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sont directement



Swertie vivace

affectées. Toutefois, quelques hectares de **marécage** accueillent des raretés botaniques comme la **Fougère des Marais, l'Euphorbe des marais ou l'Aulne blanc**.

Encore trop méconnues, les zones humides du **bassin versant de la Vingeanne** sont en cours de prospection. À ce jour, seule la délimitation des **2 000 ha de zones humides potentielles** est terminée ainsi que l'analyse bibliographique des données naturalistes.

Les zones humides du bassin de l'Arroux

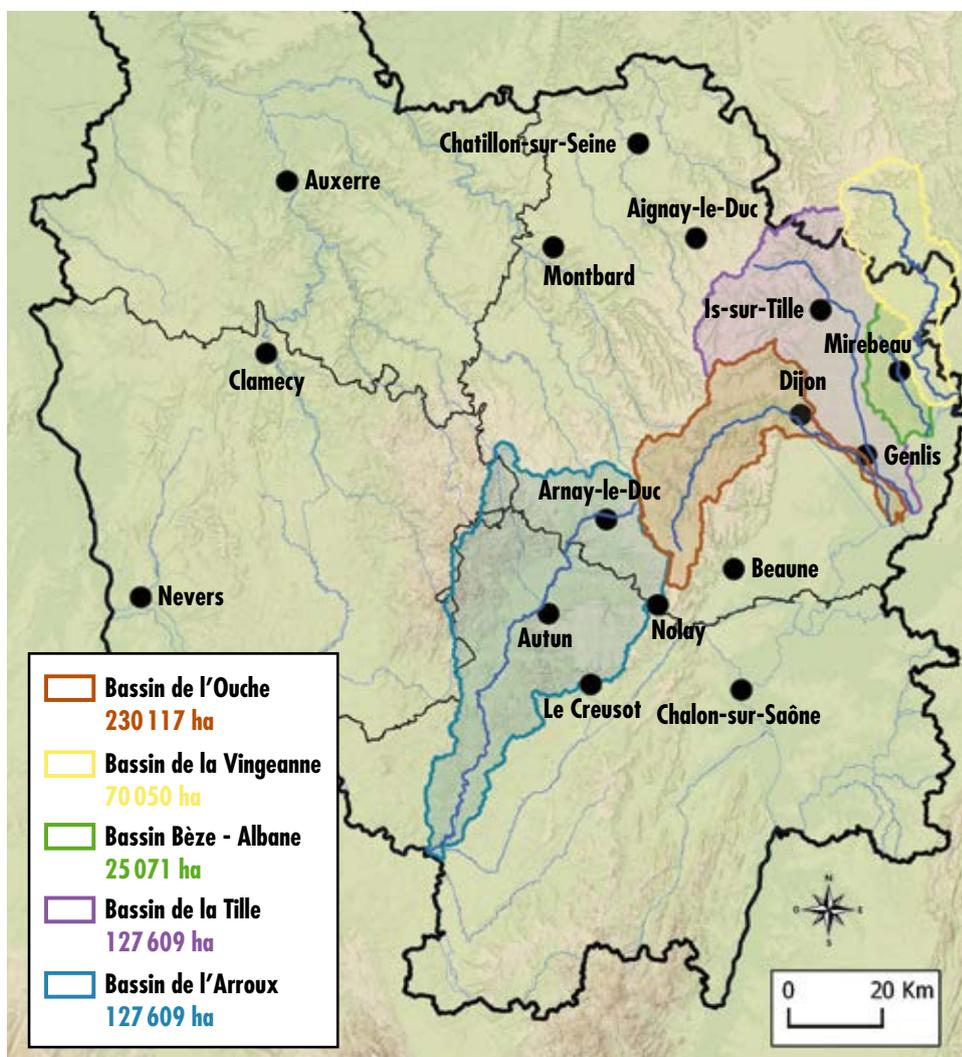
En 2011 et 2012, sur les parties amont du bassin versant, à dominante agricole bocagère, **plus de 150 zones humides (690 ha) ont été identifiées, caractérisées et évaluées.** Elles se situent le plus souvent au niveau de **résurgences**, de **suintements** de certains versants ou dans les **fonds de vallon pâturés** parcourus par un réseau de ruisselets et de fossés. Un tiers des zones humides recensées présente un fort enjeu écologique de par la présence d'habitats d'intérêt européen et d'espèces végétales rares et/ou protégées. Citons notamment les **marais neutro-alcalins**, rares et menacés à l'échelle régionale et accueillant une flore submontagnarde originale et patrimoniale : le **Souchet comprimé**, le **Troscart des marais**, la **Linaigrette à feuilles larges**, etc. Deux plantes considérées comme disparues en Bourgogne ont été retrouvées à l'occasion des prospections : l'**Orpin velu** et le **Scirpe pauciflore**.



Orpin velu

Les zones humides du bassin de l'Ouche

Dans le cadre du contrat de bassin de l'Ouche, le Conservatoire a mené en 2012 une première année de prospection des zones humides sur 65 000 ha, principalement dans la zone amont du bassin versant. **Sur les 1 505 ha de zones humides potentielles pré-identifiées (soit 260 zones humides), 200 ha se sont révélés « zones humides effectives » au vu des critères floristiques.** Le contexte géologique explique ce faible taux car une importante partie du bassin versant se situe sur une roche mère calcaire, roche perméable et donc peu propice aux zones humides.



Quatre ensembles sont cependant particulièrement intéressants de par leur composition floristique et la présence d'espèces patrimoniales : des **prairies de fauche mésotrophes** abritant l'**Oenanthe fistuleuse** et l'**Orchis à larges feuilles**, les **grèves exondées** de grands réservoirs, des **prairies de fauche et marais** associés abritant le **Gaillardet boréal** et la **Sanguisorbe officinale** et quelques **marais tufeux** avec le **Souchet comprimé**, l'**Epipactis des marais** et la **Linaigrette à feuilles larges**.

Les résultats de ces travaux d'inventaire et les préconisations d'actions en faveur des zones humides seront par la suite transmis aux collectivités et acteurs de l'eau sur les territoires mais aussi auprès des populations locales (plaquettes d'information, réunions d'information). Le Conservatoire apportera aussi son soutien aux élus locaux pour la prise en compte des zones humides dans la rédaction des documents d'urbanisme.

• **Antoni ARDOUIN, Frédéric JEANDENAND & Cédric FOUTEL**
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Bassin versant	Surface de zones humides potentielles	Surface de zones humides avérées à ce stade des prospections
Tille	2 500 ha	1 365 ha
Bèze - Albane	1 055 ha	500 ha
Vingeanne	2 000 ha	0 ha
Arroux	1 300 ha	690 ha
Ouche	1 505 ha	200 ha

Des plantes indésirables débarquent !

Ne vous fiez pas à ces belles plantes... Derrière leur apparence inoffensive, les végétaux exotiques envahissants font des ravages au niveau de la biodiversité locale. Les conséquences de leur présence peuvent également être néfastes pour l'économie ou encore pour la santé humaine.

Petite leçon de vocabulaire

Les **espèces exotiques (ou allochtones ou exogènes) envahissantes** sont des espèces évoluant en dehors de leurs aires de répartition et de dispersion naturelles, à la suite d'une introduction par l'Homme, volontaire ou non. Elles prolifèrent au détriment des **espèces locales dites indigènes ou autochtones**, causant ainsi des nuisances écologiques. Assez fréquemment, ces espèces sont qualifiées d'**invasives**, ce qui, à l'origine, est un anglicisme.

Attention : certaines espèces indigènes peuvent être envahissantes localement (exemple : la Fougère aigle) et n'entrent donc pas dans cette catégorie.

Le phénomène d'invasion biologique

Les **invasions biologiques** (végétales et animales) existent depuis que l'Homme se déplace aux quatre coins de la planète, particulièrement depuis la « découverte du nouveau monde » au 16^e siècle. Ce phénomène s'est accru à partir des années 90, avec l'intensification des échanges à travers les continents, et semble suivre une courbe exponentielle.

De nombreuses espèces végétales et animales ont ainsi été disséminées sur la planète et introduites dans de nouveaux milieux soit volontairement (espèces cultivées, chassées, élevées, d'ornementation, etc.), soit de façon involontaire par négligence ou *via* le transport des biens et personnes.

Si les conditions locales sont favorables, certaines espèces exotiques s'installent et peuvent même proliférer de façon incontrôlable, du fait de l'absence dans le milieu d'accueil de leurs consommateurs, parasites et pathogènes habituels. Elles provoquent ainsi des déséquilibres écologiques et sont alors considérées comme envahissantes. Des études scientifiques prédisent que **sur 1 000 espèces introduites, 10 se maintiennent et 1 devient envahissante.**

Des invasions aux fâcheuses conséquences écologiques

Les plantes exotiques envahissantes, souvent pionnières, parviennent à s'implanter dans des milieux récemment remaniés par l'Homme. **Pour les espèces locales, la concurrence devient rude pour l'espace et les ressources.** Certaines espèces exotiques envahissantes sont même dotées de **substances écotoxiques ou inhibitrices** qu'elles émettent pour limiter le développement d'autres espèces. Cette forte compétition peut mener à la **disparition d'espèces rares** et à la **banalisation de la flore** dans des milieux remarquables. Les plantes introduites



Renouée du Japon

en France parvenues à supplanter par endroit la flore locale sont nombreuses. Citons notamment les **jussies**, les **renouées**, le **Myriophylle du Brésil**, l'**Elodée du Canada**.

Les conséquences peuvent être plus larges : **transmission de maladies**, problèmes de **pollution génétique** par hybridation, **impact sur la faune dépendante des plantes locales**, bouleversement des cycles trophiques, **déstructuration des habitats**, etc.

Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme la deuxième cause du déclin de la biodiversité dans le monde après la destruction des habitats. Lutter contre elles devient une priorité. **Différents moyens sont mis en œuvre pour limiter leur expansion (lutte biologique par l'introduction de prédateurs, lutte mécanique par arrachage, etc.). Mais ceci est l'affaire de tous ! Ouvrez l'œil, veillez à ne pas les propager et informez les gens autour de vous !**

• **Caroline NAJEAN**
Chargée de missions

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Ambrosia artemisiifolia

Parmi les plantes exotiques envahissantes, l'Ambroisie à feuilles d'armoise occupe une place un peu à part. Cette Astéracée annuelle est surtout connue pour son pollen allergisant responsable de rhinite, de toux et d'asthme chez l'Homme au mois d'août, période de sa floraison. C'est aussi une mauvaise herbe redoutable par sa forte compétitivité dans les cultures de printemps et plus particulièrement dans le tournesol.

L'Ambroisie à feuilles d'armoise en Bourgogne

Introduite vers 1860 dans l'Allier, l'Ambroisie à feuilles d'armoise a ensuite été identifiée dans les années 1880 dans la Nièvre et la Saône-et-Loire. L'Yonne et la Côte-d'Or ne semblent concernées que depuis les années 1940-50. Actuellement, **selon le statut ou la présence de l'espèce, la Bourgogne se découpe en trois parties :**

- La Saône-et-Loire et le sud de la Loire dans la Nièvre où l'espèce est considérée comme naturalisée et où des cas d'allergies ont été signalés ;
- La Côte-d'Or et le nord de la Nièvre où l'ambroisie est considérée comme rare mais où elle est cependant en progression ;
- L'Yonne où sa présence est encore exceptionnelle.

Quels moyens de lutte ?

Il est nécessaire de promouvoir des pratiques de gestion permettant à la fois de **limiter la production de pollen** (responsable des allergies) et d'**empêcher la production de semences** (responsables de l'invasion). De nombreuses pratiques (arrachage, travail du sol, fauche, ré-ensemencement d'un couvert végétal, etc.) sont disponibles, mais pour être vraiment efficaces, elles doivent être adaptées aux conditions de l'année et aux milieux dans lesquels elles sont réalisées. Mais mieux vaut prévenir que guérir... La connaissance des exigences écologiques de l'ambroisie permet de comprendre qu'il est plus facile et plus économique d'**empêcher son installation** que de la faire disparaître après qu'elle soit naturalisée.

Pour ne pas introduire des semences sur des parcelles exemptes d'ambroisie, il faut **accorder la plus grande attention aux transports de terre** : ne pas recevoir de la terre en ignorant sa provenance, ne pas déposer n'importe où de la terre ou des déblais provenant de parcelles infestées.

L'ambroisie sous haute surveillance

L'envahissement du territoire français par l'Ambroisie à feuilles d'armoise constitue une préoccupation de santé publique. Afin de renforcer la coordination des moyens de lutte contre cette plante annuelle allergisante, le Ministère chargé de la Santé et l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ont mis en place l'**Observatoire de l'ambroisie** en juin 2011. Ce dernier devra mettre en valeur et favoriser les actions efficaces pour un meilleur contrôle du développement de la plante et une réduction de son impact sur la santé et les milieux.

- Bruno CHAUVEL & Quentin MARTINEZ
INRA - Observatoire des ambrosies
observatoire.ambrosie@dijon.inra.fr
Caroline NAJEAN

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Arracher n'est pas jouer à Spoy

Les milieux humides et ouverts colonisés par l'ambroisie sont particulièrement complexes à gérer. Si l'emploi de désherbants chimiques est exclu, le désherbage mécanique avec des engins lourds peut être tout aussi dommageable à ce type de milieu. Le pâturage par des ovins peut permettre de réguler fortement l'ambroisie mais n'est pas non plus sans problèmes. Sur des petites surfaces, la meilleure solution reste l'arrachage manuel. Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne organise des chantiers-nature sur les gravières de Spoy (21). Depuis 2012, en juin, avant la période de floraison, une vingtaine de courageux bénévoles se mobilisent pour arracher tous les pieds des zones concernées. Travail fastidieux, minutieux, mais qui répété tous les ans devrait permettre d'éliminer progressivement l'indésirable et sa potentielle banque de graines du sol. Affaire à suivre donc...

- Bruno CHAUVEL & Grégory AUBERT



H. Ménelot - CENB

Pour en savoir plus

- Site Internet : Observatoire des ambrosies www.ambrosie.info
- CHAUVEL B. 2010. Quel est le statut de l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Côte-d'Or? Bourgogne Nature, 12, 80-90. Juillet 2011.
- CHAUVEL B. & CADET É. 2011. Introduction et dispersion d'une espèce envahissante : le cas de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en France. *Acta Botanica Gallica*, 158 (3), 309-328.

Brèves de nature

Actualités nationales

Grenelle de l'environnement : le MEDDE dresse son bilan 2012

Qu'en est-il de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement en 2012 ? Le Ministère de l'Écologie a publié en février 2013 son rapport au Parlement relatif à la mise en œuvre du Grenelle. Ce document dresse une longue liste des engagements pris et du suivi de leur application.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Une nouvelle parution par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité

Après un premier rapport présentant l'état des lieux de la recherche française autour des valeurs de la biodiversité, le deuxième volet du travail engagé par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité est paru : un regard sur les approches et le positionnement des acteurs sur ce thème.

<http://www.fondationbiodiversite.fr>

Actualités régionales

Un nouveau nid pour la LPO Yonne

L'association vient de déménager et de « migrer » au 14 Avenue Courbet à Auxerre, dans un logement associatif mis à disposition par la municipalité. La LPO Yonne pourra désormais vous recevoir dans un espace agréable et avec toujours autant de plaisir !

Tél : 03 86 42 93 47

Des fiches de recommandations sylvicoles adaptées pour chaque zonage environnemental

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) informe les propriétaires forestiers du Val de Saône, de Bresse, du Plateau nivernais et de Puisaye pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur gestion de leur chênaie. En partenariat avec la DREAL, les différents animateurs Natura 2000 ainsi que le garde-animateur de la RNN de La Truchère-Ratenelle et les Directions départementales des territoires, le CRPF rédige

actuellement 28 fiches de recommandations sylvicoles donnant aux propriétaires forestiers privés des conseils pour une gestion adaptée aux enjeux de chacun des sites (Natura 2000, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves naturelles). Véritables interfaces entre forestiers privés et animateurs Natura 2000, ces fiches seront aussi l'occasion de sensibiliser les propriétaires forestiers sur la possibilité de signer des chartes ou des contrats forestiers Natura 2000.

Vous pourrez retrouver rapidement ces informations sur le site www.foret-de-bourgogne.fr

Site internet de la DREAL Bourgogne : toujours plus sur la biodiversité !

Les pages du site internet de la DREAL relatives à la biodiversité ont été mises à jour tout récemment. Rendez-vous sur <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques « Préservation et gestion des ressources naturelles » puis « Nature et Biodiversité » pour des informations sur les principaux enjeux et acteurs de la biodiversité régionale, les espèces à enjeux, les politiques et les stratégies relatives à la biodiversité, etc.

Des lycéens élaborent un sentier pédagogique

En 2003, la municipalité de Challuy, au sud de Nevers, a acquis 30 ha en bord de Loire en zone Natura 2000. En juin 2011, le premier tronçon piétonnier de 1,5 km du Sentier de l'île aux Castors a été inauguré. Depuis septembre 2011, dans le cadre d'un Module Écologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable, les élèves de seconde générale et technologique du LEGTA de Nevers-Challuy ont travaillé sur la conception de 12 panneaux pédagogiques, de plaquettes d'information diffusées par l'Office du Tourisme de Nevers, etc. Ce projet en collaboration avec la Mairie de Challuy a permis aux élèves d'être acteurs de leur territoire, de mieux l'appréhender suite à de nombreux travaux pratiques de reconnaissance de la faune et flore des bords de Loire, de le protéger en sensibilisant ses utilisateurs.

Bilan de la politique ENS du Conseil Général de la Nièvre

En 1991, l'Assemblée Départementale délibérait en faveur de la mise en œuvre d'une politique sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS). 22 ans plus tard, plusieurs actions ont été réalisées et nécessitent d'être évaluées. Il est temps de dresser le bilan des réalisations en matière de sites aménagés pour l'accueil du public et d'actions en faveur de la biodiversité, des partenariats développés pour la connaissance, la sensibilisation du public et l'entretien de ces sites, de l'articulation de la politique ENS avec les autres politiques de préservation d'espaces naturels. Fin 2013, de nouvelles perspectives seront définies en vue de faire évoluer l'actuel Schéma Départemental des ENS.

Un 3^e ENS en Saône-et-Loire

Dans le cadre de sa politique départementale de maîtrise d'ouvrage en matière d'ENS, le Département de Saône-et-Loire a souhaité compléter son patrimoine avec l'acquisition d'un site localisé sur la commune de la Roche Vineuse, les landes du bois de Nancelle. La mosaïque de milieux qui le compose en fait un site exceptionnel en Saône-et-Loire compte tenu notamment de la juxtaposition

de landes acides et de pelouses calcaires. La présence d'un milieu forestier constitué de feuillus, essentiellement des châtaigniers et des chênes, révèle une diversité des habitats et une biodiversité intéressantes tout en offrant un contraste entre milieu ouvert et milieu fermé. Intégré à une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 dénommée « Bois et pelouses de Nancelle », cet espace naturel, d'une superficie d'environ 7 ha, offre en outre un très beau panorama sur les monts du Mâconnais.

Renseignez-vous au 03 85 39 76 57 ou à dadte@cg71.fr

Nouveau : un site dédié aux ressources pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable en région

La plate-forme de mutualisation des ressources en éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en Bourgogne est en ligne depuis le 30 janvier 2013.

Le site Internet www.eedd-bourgogne.fr est un outil collaboratif, alimenté et animé par un collectif d'acteurs de l'EEDD de Bourgogne, et coordonné par Alterre Bourgogne. Simple d'utilisation, il s'adresse à toute personne amenée à exercer des actions d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation en faveur de l'EEDD, quels que soient les publics. Structuré autour de quatre bases de données (outils pédagogiques, animations et formations, acteurs de l'EEDD et manifestations à venir), sa vocation est de rassembler et faire connaître les nombreuses ressources disponibles en Bourgogne pour faciliter l'appropriation des enjeux de l'EEDD et la mise en œuvre de projets pédagogiques.

La Transhubique

Depuis 2004, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 et en relation avec le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson, une quarantaine de chevrettes pâture durant l'été et une partie de l'automne les pelouses calcicoles du site remarquable de la Roche de Vergisson. Le retour des chèvres aux bâtiments d'élevage fait désormais l'objet d'un évènement festif baptisé « Transhubique ». Curieux et intéressés sont invités à participer à cette journée conviviale. Au programme, petit déjeuner « sur la paille » à partir de 9h30 puis départ pour la Roche de Vergisson pour rassembler les chèvres. De retour à la ferme, un apéritif « Mâconnais » à base de productions de la Ferme du Lycée vous attendra. La Transhubique 2013 aura lieu le dimanche 27 octobre.

Rendez-vous donc à la ferme du lycée AgroViticole à Davayé pour une belle matinée au grand air !
Pour tout renseignement : 03.85.33.56.26



L'actualité du Conservatoire

Assemblée Générale

La 27^e Assemblée Générale du Conservatoire s'est déroulée le 1^{er} juin 2013 à la médiathèque de Cosne-Cours-sur-Loire. Voici la composition du nouveau Conseil d'administration:

Président : Daniel SIRUGUE
Vice-président : Patrice NOTTEGHEM
Secrétaire général : Régis DESBROSSES
Secrétaire adjointe : Chantal MOROT-GAUDRY
Trésorier : Bruno GUÉGAN
Trésorière adjointe : Arlette DEVELAY
Autres administrateurs : Alain DESBROSSE, Michel DIOT, Guy HERVÉ et Isabelle REBILLARD

Coup de pouce pour la nature

Un chantier-école s'est déroulé du 18 au 21 mars sur la commune de Couargues (58) au lieu-dit « Les Vallées », au sein de la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire, sur le site d'une ancienne sablière en partenariat avec le Lycée Horticole et Rural Privé du Haut Nivernais (Varzy). 16 élèves de seconde Bac Pro « travaux paysagers » sont venus aider à restaurer à la fois une zone de pelouse sèche et une berge humide à hautes herbes. Si vous aussi vous voulez remonter vos manches pour la préservation des milieux naturels, les gestionnaires de la réserve naturelle vous invitent à venir leur donner un coup de pouce pour l'entretien des pelouses et prairies sèches de bord de Loire, le samedi 5 octobre à Herry, dans le cadre de l'opération Chantiers d'automne.

Renseignements et inscription au Pavillon du Milieu de Loire au 03.86.39.54.54

Le Conservatoire organise en 2013 le 8^e séminaire des Conservatoires de France !



Du 6 au 10 novembre 2013, la « famille » des Conservatoires d'espaces naturels se retrouvera en Bourgogne, au Palais des congrès de Beaune (21) pour construire l'avenir autour du thème « Les Conservatoires de demain, des stratégies à l'action ».

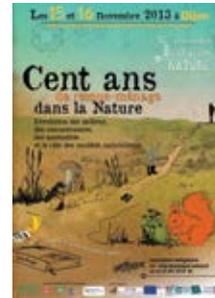
Cet évènement marquera un temps fort pour les Conservatoires en permettant à la fois de développer la culture du réseau et de mener des réflexions collectives sur des préoccupations partagées. Il s'organisera autour de plusieurs séquences de travail : séances plénières, ateliers, conférences techniques thématiques, rencontres métier, forums et sorties de terrain.

Gageons que les participants viendront nombreux pour partager des moments de convivialité et de travail et envisager des pistes de collaboration actives !

Bourgogne-Nature

Renseignements au 03 86 76 07 36 ou à contact@bourgogne-nature.fr

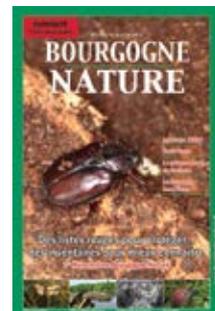
10^e Rencontres Bourgogne-Nature 15 et 16 novembre 2013



Cette année, les Rencontres scientifiques Bourgogne-Nature se tiendront à la Grande Orangerie du Muséum - Jardin des sciences de l'Arquebuse à Dijon. Cette dixième édition sera aussi l'occasion de fêter les 100 ans de la Société

des sciences naturelles de Bourgogne ! Au programme, deux journées de conférences, tables rondes et temps d'échanges autour du thème « Cent ans de remue-ménage dans la Nature : l'évolution des milieux, des connaissances, des mentalités et le rôle des sociétés naturalistes ». Consultez le pré-programme des rencontres sur www.bourgogne-nature.fr

Du nouveau pour la revue scientifique Bourgogne-Nature !



Le tout nouveau comité de rédaction s'est réuni jeudi 11 avril dernier pour faire le point sur les publications à venir et présenter le nouveau numéro de la revue scientifique. Professeurs des Universités, Responsable des collections au Muséum de Dijon, Enseignant-chercheur à AgroSup Dijon, Responsable du Conservatoire botanique national du bassin parisien, Chargée d'éducation à l'environnement et au développement durable au Rectorat et experts naturalistes... voici quelques profils des 18 personnalités présentes autour de la table. Cela a également été l'occasion d'inaugurer la sortie officielle du seizième numéro. Rendez-vous au fil des 224 pages commentées et illustrées de cette nouvelle édition.

Le rendez-vous mensuel de l'actualité Nature en Bourgogne

Pour se procurer l'actu Nature en région, rien de plus simple. Connectez-vous sur www.bourgogne-nature.fr et demandez à recevoir la lettre de Bourgogne-Nature. Chaque mois, vous recevrez dans votre messagerie des actualités percutantes, des informations curieuses ou encore de nombreuses idées de sorties - nature dans la région.

Protéger, gérer et faire découvrir le patrimoine naturel bourguignon.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne protège les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux à l'aide d'une équipe spécialisée et en partenariat avec les acteurs locaux.

Il est aussi un acteur privilégié de programmes de préservation des milieux naturels bourguignons ou d'espèces à fort enjeu sur l'ensemble du territoire. Ce travail est effectué en partenariat avec un réseau d'acteurs locaux. Le Conservatoire assiste les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique biodiversité.

Nos partenaires

Collège de membres de droit associatif au Conseil d'administration



Collège de membres invités permanents au Conseil d'administration



Collège de membres associés au Conseil d'administration



Ambrosie à feuilles d'armoise
Frédéric Jeandenand - CENB

N°38 - 2^e semestre 2013
ISSN 1164 - 5628
Dépôt légal : 2^e trimestre 2013

Publication éditée par le
**Conservatoire d'espaces
naturels de Bourgogne**
Chemin du Moulin des étangs
21600 Fenay
Tél. 03 80 79 25 99 • Fax 03 80 79 25 95
www.cen-bourgogne.fr
contact@cen-bourgogne.fr

Directeur de la publication
Daniel SIRUGUE
Directeur de la rédaction
Romain GAMELON

Maquette
Olivier GIRARD
Secrétariat de rédaction
Caroline NAJEAN
Impression
S'Print

Ont collaboré à ce numéro

Antoni ARDOUIN, Grégory AUBERT, Michel BOUTILLON, Bruno CHAUVEL, André COUDER, René DELAHAYE, Cédric FOUTEL, Frédéric JEANDENAND, Daniel MAGNIN, Quentin MARTINEZ, Céline MICHAUD, Caroline NAJEAN, Patrice NOTTEGHEM, Stéphane PETIT, Valérie SANTINI, Daniel SIRUGUE, Nicole VERNOCHE.

Comité de lecture

Alain DESBROSSE, Régis DESBROSSES, Arlette DEVELAY, Michel DIOT, Bruno GUEGAN, Guy HERVÉ, Chantal MOROT-GAUDRY, Patrice NOTTEGHEM, Isabelle REBILLARD, Daniel SIRUGUE.
DREAL Bourgogne (Philippe PAGNIEZ), Conseil Régional (Marie THOMAS), CG71, CG58 (Fabrice ALRIC), AESN (Brigitte LANCELOT), AERMC (Stéphane DEWEVER).

Une gestion claire du produit des cotisations et des dons.

Le Conservatoire agit grâce à votre soutien. La contribution que vous apportez par votre adhésion souligne votre intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des initiatives du Conservatoire.

Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative (Assemblée Générale, Conseil d'administration...) et au fonds d'entretien des sites naturels acquis.

Quant au produit de vos dons, il est prioritairement utilisé pour l'acquisition de sites naturels.

Le bilan annuel du Conservatoire est vérifié par un commissaire aux comptes.

Communes

Côte-d'Or / Brochon • Chaugey • Couchey • Cussey-lès-Forges • Etalante • Gevrey-Chambertin • Is-sur-Tille • Leuglay • Marcilly-sur-Tille • Meloisey • Morey-St-Denis • Nantoux • Nuits-St-Georges • Pommard • Recey-sur-Ource • Santenay-lès-Bains • Savigny-le-Sec • Spoy • Talant • Tillenay • Vievy • Vosne-Romanée

Nièvre / Pouilly-sur-Loire • St-Brisson

Saône-et-Loire / Bouzeron • Bussières • Chassey-le-Camp • Dezize-lès-Maranges • Le Creusot • Ouroux-sur-Saône • Plottes/Tournus • Martigny-le-Comte • Moroges • Lugny • Remigny • Rully • St-Sernin-du-Bois • St-Sernin-du-Plain • St-Vallerin • Verzé

Yonne / Lailly • Lainsecq • Sacy • Tanlay • Givry • Merry/Yonne • St-Moré • Treigny • Voutenay/Cure • Mailly-le-Château

Établissements bancaires



Intercommunalités

- Syndicat mixte de valorisation du grand site Solutré Pouilly Vergisson
- Communauté de Communes entre Monts et Dheune
- Communauté Urbaine Creusot Montceau
- Communauté de communes du Val du Saunay
- Pays Nevers Sud Nivernais

Fondations et partenaires privés



Les actions du Conservatoire
sont aussi soutenues par

